

Questions au Feuilleton

9. En préparation de Loto Select, Loto Canada a-t-il engagé des personnes pour le fonctionnement, l'entretien et la réparation de l'équipement et l'administration du système et, le cas échéant, *a)* combien et à quels niveaux, *b)* quand, *c)* à quel salaire annuel, *d)* dans quelles villes?

10. Loto Select est-il la première expérience de Loto Canada dans le domaine des systèmes informatisés de loterie et, le cas échéant, comment Loto Canada a-t-il déterminé le salaire de chaque groupe d'employés de Loto Select?

11. Loto Canada a-t-il assumé les frais de formation des employés de Loto Select en plus de leur salaire et, le cas échéant, *a)* où et quand ceux-ci ont-ils été formés, *b)* combien Loto Canada a-t-il dépensé pour le logement, les repas, les déplacements, les divertissements, les communications avec leur bureau et d'autres services?

12. Pour l'établissement de Loto Select, Loto Canada a-t-il signé des contrats avec des entreprises de télécommunications *a)* entre des villes du Canada, *b)* entre le Canada et un autre pays et, le cas échéant, entre quelles villes ou quels pays et à quel coût?

(Document déposé.)

Question n° 326—**M. Dick:**

1. Loto Canada a-t-il décidé de se retirer d'un système de loterie informatisé (ou Loto Select) et, dans l'affirmative, *a)* quand, *b)* qui a pris cette décision?

2. Des employés embauchés pour Loto Select ou par des sociétés relevant directement de Loto Canada ont-ils été mis à pied par cette dernière, suite à la décision de se retirer du système de loterie informatisé et, dans l'affirmative, combien et quand?

3. *a)* Selon la catégorie ou la classification, quel montant Loto Canada a-t-il versé aux employés embauchés pour assurer le service, l'entretien, l'exploitation et l'administration de Loto Select, *b)* combien d'entre eux ont reçu des indemnités de cessation d'emploi et à combien s'élevait ces indemnités?

4. Un employé congédié ou mis à pied par Loto Select était-il tenu de signer un accord ou de prêter le serment qu'il ne divulguerait, ne discuterait ou ne ferait connaître aucun renseignement sur Loto Select acquis en cours d'emploi à Loto Canada ou pour une société gérée ou contrôlée par cette dernière, avant de pouvoir toucher des indemnités de cessation d'emploi?

5. Avant que Loto Canada ne prenne la décision de se retirer d'un système de loterie informatisé (ou Loto Select), le Cabinet a-t-il adopté des arrêtés en conseil visant, de quelque façon, les contrats ou les employés de Loto Canada ou son entrée ou retrait du système de loterie informatisé et, dans l'affirmative, lesquels ont été adoptés et quand?

[M. Dick.]

6. Des clauses du contrat avec la General Instruments en vue d'un système de loterie informatisé (ou Loto Select) précisent-elles une somme à titre d'indemnisation si Loto Canada se désistait et, dans l'affirmative, quels en sont le libellé et la somme prévue?

7. Des clauses du contrat signé avec la General Instruments pour la fourniture de pièces pour le système de loterie informatisé précisent-elles une somme à verser comme indemnisation si la General Instruments ne pouvait livrer le matériel prévu dans le contrat à la date convenue et, dans l'affirmative, quels sont le libellé et la somme prévue?

8. Loto Canada, le gouvernement ou un de ses organismes ou agents se sont-ils rendu compte que la General Instruments ne pouvait respecter la date de livraison du matériel, des terminaux et des ordinateurs destinés à Loto Select?

9. Loto Canada, le gouvernement ou un de ses organismes ou agents ont-ils tenu compte ou savaient-ils si la Consolidated Computer Incorporated et la Digital Computers pouvaient livrer le matériel, les terminaux et les ordinateurs avant la date prévue dans le contrat signé avec l'Ontario en vue d'un système de loterie informatisé et, dans l'affirmative, à quel moment l'a-t-on appris ou en a-t-on tenu compte?

10. Loto Canada ou le gouvernement, par suite de leur retrait d'un système de loterie informatisé, ont-ils conclu un accord avec *a)* l'Ontario, *b)* le Québec selon lequel chacune de ces provinces verserait \$500,000 pour couvrir les coûts du désengagement de Loto Canada pour d'autres contrats que celui de la General Instruments?

11. L'Ontario ou le Québec ont-ils profité, sans autres frais, des services de consultation, des meubles, des locaux, des améliorations locatives, de la publicité, des matériaux de promotion, des billets ou des dépliants publicitaires, des panneaux d'affichage ou de tout autre bien, article ou service obtenu par Loto Canada aux fins de Loto Select en échange de leur engagement à verser chacun \$500,000 pour rembourser les coûts du désistement de Loto Canada face aux autres contrats que celui signé de la General Instruments?

12. Une autre province a-t-elle contribué au remboursement des frais de désengagement de Loto Canada face aux contrats relatifs à Loto Select et, dans l'affirmative, quelles provinces et pour quel montant?

13. Loto Canada, le gouvernement ou un de ses ministères, organisme ou agent ont-ils, en leur nom, annoncé des négociations avec la General Instruments en vue du retrait de Loto Canada de son contrat avec la General Instruments et, dans l'affirmative, quand?

14. Loto Canada a-t-il décidé de terminer son contrat avec la General Instruments et, dans l'affirmative, quand?